

**Conseil communautaire**  
**du vendredi 10 juillet 2020 à 14h30**  
**au centre de loisirs d'Engins**

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

**Affiché le 17 juillet 2020**

---

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le Conseil de la communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard-de-Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD

Étaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de : Véronique BEAUDOING (pouvoir à Arnaud MATHIEU), Serge BIRGE (pouvoir à Arnaud MATHIEU), Bruno DUSSER (pouvoir à Michèle PAPAUD), François NOUGIER (pouvoir à Michèle PAPAUD) et Maud ROLLAND (pouvoir à Christelle CUIOC-VILCOT)

Monsieur Michaël KRAEMER est désigné comme secrétaire de séance

---

**1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

**Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.**

**2. Décisions du Président dans le cadre de ses délégations**

**3. Installation des conseillers communautaires**

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Franck GIRARD, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Michaël KRAEMER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales applicable en vertu de l'article L.5211-I du même code).

**4. Élection du Président**

4.1 - Présidence de l'assemblée

Pour commencer, Stéphane FALCO souhaite la bienvenue à tous. Il tient à remercier les anciens élus communautaires qui ont œuvré pour le territoire durant ces six dernières années. Il a une pensée particulière pour Pierre BUISSON, ancien Président de la communauté de communes qui est à l'origine de nombreux projets. En cette période difficile, il remercie l'ensemble du personnel soignant, les caissières, les commerçants, les enseignants, les agriculteurs... Selon lui, l'État devra prévoir de renforcer le service public qui a été à la hauteur durant ces derniers mois.

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 24 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales applicable conformément à l'article L.5211-I du même code était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Suite à la demande de Stéphane FALCO, Franck GIRARD se déclare candidat.

Pierre WEICK souhaite partager quelques réflexions. Aujourd'hui, les citoyens ont besoin de plus de transparence et aimeraient être plus informés. Au niveau des nouvelles municipalités, un gros effort est réalisé pour permettre aux habitants d'être plus associés à la vie communale. Il espère que cette



méthode de travail soit appliquée par la communauté de communes. Il met en exergue une étude qui a été réalisée par l'assemblée des communautés de France en 2018 et qui démontre que 70 % des personnes interrogées n'étaient pas informées des actions des communautés de communes. Par ailleurs, 93 % des personnes interrogées souhaitaient que les candidatures à la Présidence soient déclarées avant les séances d'installation. Il aurait été intéressant que les candidats se présentent officiellement et comme pour les maires dans les municipalités, qu'ils fassent une profession de foi dans laquelle soient définies leurs ambitions pour la communauté de communes mais aussi la méthode de gouvernance qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Cela permettrait de faire évoluer nos méthodes de travail et d'être plus transparents. En tant que nouveau conseiller, il est en attente d'une nouvelle forme de gouvernance, plus en adéquation avec les demandes et les attentes des citoyens.

Franck GIRARD répond que dans le cadre d'un établissement public de coopération intercommunale soumis à l'élection au suffrage universel indirect, il n'est pas possible de présenter un programme commun dans la mesure où les membres du dit établissement se connaissent uniquement après les élections municipales. Il ajoute que la loi « engagement et proximité » de décembre 2019 impose au EPCI de transmettre tous les relevés de décision de la collectivité à l'ensemble des conseillers municipaux ce qui constitue une vraie plus-value en termes de transparence et de communication.

Michaël KRAEMER souhaite partager son expérience en tant qu'élu durant ce dernier mandat. La commission « enfance jeunesse » de la CCMV avait organisé un séminaire auquel avaient participé les élus du territoire et les acteurs qui relevaient de l'enfance et de la petite enfance. Cela avait permis d'acter ensemble la politique dédiée à ces thématiques. Il propose de travailler ainsi à l'échelle du conseil communautaire. A ce titre, il serait intéressant d'organiser un séminaire pour déterminer la politique générale des différentes commissions de l'intercommunalité.

Franck GIRARD présente sa profession de foi en tant que candidat à la Présidence du conseil communautaire de la CCMV.

Il présente son programme en six points, à savoir : la protection de l'environnement, l'aménagement durable, la jeunesse et la vie locale, le développement économique, le tourisme, les infrastructures sportives et le sport et enfin les moyens généraux.

Pierre WEICK remercie Franck GIRARD pour cette rétrospective qui permet de mieux connaître les compétences et les actions de la communauté de communes. Il est néanmoins frustré par la gouvernance ; il souhaite savoir comment son programme sera mis en œuvre, comment l'équipe du conseil communautaire sera animée et quelle place auront les démarches participatives avec les habitants. Il aimerait que les élus aient une marge de manœuvre pour qu'ils puissent discuter de ce programme.

Au niveau de la gouvernance, Franck GIRARD rappelle qu'au cours du dernier mandat, l'exécutif de la CCMV était composé d'un Président et de six vice-Présidents. Cette composition était restée identique après la fusion entre Autrans et Méaudre. Aujourd'hui, il propose de réduire le nombre de vice-Présidents : le bureau communautaire compterait alors un Président et cinq vice-Présidents afin que chaque commune soit représentée. Il est important que les maires soient membres de cet exécutif. Il propose également que soit nommé dans l'exécutif trois conseillers communautaires délégués, représentant les trois plus grandes communes (Autrans-Méaudre en Vercors, Lans-en-Vercors et Villard-de-Lans).

La répartition des six grandes thématiques n'a pas encore été discutée avec les membres de l'exécutif.

Pour faire suite à cette présentation, Claude FERRADOU revient sur trois points :

- le premier concerne le schéma directeur des équipements touristiques. C'est indispensable d'avoir un état des lieux avant de pouvoir prendre toute décision notamment sur le transfert éventuel de l'office de tourisme municipal de Villard-de-Lans ou de certains équipements d'autres communes qui en feront la demande. Si un transfert doit avoir lieu, il est important de connaître les impacts financiers pour chacune des communes et pour la communauté de communes ;
- le deuxième point concerne l'eau et l'assainissement : il faut une évaluation qui soit à la fois technique, financière et politique avant de pouvoir prendre une décision. Le référendum semble être une bonne idée puisque l'eau et l'assainissement sont des services publics qui coûtent de plus en plus chers. Les habitants sont plus attentifs à leur facture et à la manière dont sont gérés ces équipements ;
- le troisième point concerne la forêt. Le Parc naturel régional du Vercors revoit actuellement sa charte forestière qui prend en compte les impacts sur l'environnement et la forêt. Il ne faut pas que la communauté de communes, qui regroupent les communes forestières du territoire, soit étrangère à ce remaniement entre les différents acteurs : les communes forestières, les forestiers et les autres utilisateurs de la forêt (notamment les sportifs). Il faut assurer cette compatibilité entre les usagers économiques et les usagers sportifs de la forêt. Il faut également rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique pour répondre à la problématique forestière de dégradation liée notamment au dérèglement climatique.



Michaël KRAEMER rappelle que la CCMV est un établissement public de coopération intercommunale. C'est donc une structure qui permet la collaboration entre les communes. Après avoir entendu les remarques de Pierre WEICK, il propose de rajouter, au niveau de l'exécutif, une personne chargée des relations avec les institutions, les collectivités et les habitants.

#### 4.2 - Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Mesdames Pascale MORETTI et Véronique RIONDET

#### 4.3 - Déroulement de chaque tour du scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il était porteur d'un seul bulletin fourni par la communauté de communes. Le Président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L.66 du code électoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe clos jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

#### 4.4 - Résultats du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 24
- f. Majorité absolue : 15

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Franck GIRARD	24	Vingt quatre

#### 4.5 - Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Franck GIRARD a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

**Le conseil communautaire proclame Franck GIRARD Président de la Communauté de communes du massif du Vercors à la majorité absolue et le déclare installé.**

Franck GIRARD remercie les élus pour leur confiance, qu'ils viennent de renouveler. Il est ému de succéder à Albert ORCEL qui avait créé le syndicat intercommunal, puis à Jean FAURE et à Pierre BUISSON. Il précise que nous avons la chance d'être une petite intercommunalité et souhaite que toutes les communes travaillent ensemble pour le territoire.

Avant l'élection des vice-Présidents, Franck GIRARD demande une interruption de séance.

### **5. Élection des vice-Présidents**

Sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-Présidents. Il a été rappelé que les vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (article L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-I du code général des collectivités territoriales applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L.5211-2 du même code).

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes doit disposer au minimum d'un vice-Président et au maximum



d'un nombre de vice-Présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 6 vice-Présidents au maximum.

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur soit 8 vice-Présidents maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 5 le nombre des vice-Présidents.

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le nombre de vice-Présidents qui est fixé à 5.**

#### 5.1 - Élection du premier vice-Président

##### 5.1.1. Résultats du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 26
- f. Majorité absolue : 15

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Michaël KRAEMER	26	Vingt six

##### 5.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-Président

M. Michaël KRAEMER a été proclamé premier vice-Président et a été immédiatement installé.

#### 5.2 - Élection du deuxième vice-Président

##### 5.2.1. Résultats du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 25
- f. Majorité absolue : 15

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Hubert ARNAUD	25	Vingt cinq

##### 5.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-Président

M. Hubert ARNAUD a été proclamé deuxième vice-Président et a été immédiatement installé.

#### 5.3 - Élection du troisième vice-Président

##### 5.3.1. Résultats du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 24
- f. Majorité absolue : 15



Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Arnaud MATHIEU	24	Vingt quatre

#### 5.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-Président

M. Arnaud MATHIEU a été proclamé troisième vice-Président et a été immédiatement installé.

#### 5.4 - Élection du quatrième vice-Président

##### 5.4.1. Résultats du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 25
- f. Majorité absolue : 15

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Thomas GUILLET	25	Vingt cinq

##### 5.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-Président

M. Thomas GUILLET a été proclamé quatrième vice-Président et a été immédiatement installé.

#### 5.5 - Élection du cinquième vice-Président

##### 5.5.1. Résultats du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 27
- f. Majorité absolue : 15

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphane FALCO	27	Vingt sept

##### 5.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-Président

M. Stéphane FALCO a été proclamé cinquième vice-Président et a été immédiatement installé.

#### **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'élection des vice-Présidents :**

- **1<sup>er</sup> vice-Président : Michaël KRAEMER**
- **2<sup>ème</sup> vice-Président : Hubert ARNAUD**
- **3<sup>ème</sup> vice-Président : Arnaud MATHIEU**
- **4<sup>ème</sup> vice-Président : Thomas GUILLET**
- **5<sup>ème</sup> vice-Président : Stéphane FALCO**

#### **6. Élection des autres membres du bureau**

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau d'un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) est composé :

- du Président de l'EPCI,
- des vice-Présidents,
- et éventuellement d'autres membres.



Le Président propose au conseil que le bureau communautaire soit composé du Président, de 5 vice-Présidents et de 3 conseillers communautaires délégués.

**Le conseil communautaire approuve à la majorité des voix exprimées avec 1 abstention (Catherine SCHULD) la composition suivante du bureau communautaire : le Président, les 5 vice-Présidents et les 3 conseillers communautaires délégués.**

#### 6.1 - Élection du conseiller délégué

##### 6.1.1. Résultats du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 25
- f. Majorité absolue : 15

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Paul UZEL	25	Vingt cinq

##### 6.1.2. Proclamation de l'élection

M. Jean-Paul UZEL a été proclamé membre du bureau communautaire.

#### 6.2 - Élection d'une conseillère déléguée

##### 6.2.1. Résultats du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 26
- f. Majorité absolue : 15

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Véronique RIONDET	26	Vingt six

##### 6.2.2. Proclamation de l'élection

M<sup>me</sup> Véronique RIONDET a été proclamée membre du bureau communautaire.

#### 6.3 - Élection d'un conseiller délégué

##### 6.3.1. Résultats du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 29
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 24
- f. Majorité absolue : 15

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre WEICK	24	Vingt quatre



### 6.3.2. Proclamation de l'élection

M. Pierre WEICK a été proclamé membre du bureau communautaire.

**Le conseil communautaire approuve à la majorité des voix exprimées avec 1 abstention (Catherine SCHULD) l'élection des conseillers communautaires délégués membres du bureau :**

- Jean-Paul UZEL
- Véronique RIONDET
- Pierre WEICK

### 7. Observations et réclamations

**Sans objet**

### 8. Proclamation des résultats

Sont proclamés en qualité de :

- Président de la CCMV : Franck GIRARD
- Premier vice-Président de la CCMV : Michaël KRAEMER
- Deuxième vice-Président de la CCMV : Hubert ARNAUD
- Troisième vice-Président de la CCMV : Arnaud MATHIEU
- Quatrième vice-Président de la CCMV : Thomas GUILLET
- Cinquième vice-Président de la CCMV : Stéphane FALCO
- Conseiller communautaire délégué membre du bureau : Jean-Paul UZEL
- Conseillère communautaire déléguée membre du bureau : Véronique RIONDET
- Conseiller communautaire délégué membre du bureau : Pierre WEICK

Le présent procès-verbal dressé et clos le vendredi 10 juillet 2020 à 16 heures 26 minutes. Il est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents ou représentés de leurs suppléants.

Franck GIRARD procède à la lecture de la charte de l'élu local.

Comme évoqué lors du dernier conseil communautaire, Séverine GROUILLET revient sur le livret d'accueil, à destination des nouveaux élus. Maintenant que le nouveau conseil communautaire est installé, une deuxième version du document qui comprend la première partie et des éléments nouveaux, sera transmise par mail. Ce livret présente l'organisation, le fonctionnement et les missions de la communauté de communes. Il relate également un certain nombre d'informations sur l'intercommunalité en vue de la mise en place du travail des commissions, du bureau et du conseil communautaire.